



Demande de remboursement de frais de remise en peinture intérieur

Par **alex3867**, le **19/08/2014 à 14:04**

Bonjour

Mon ancien bailleur me réclame les frais de remise en peinture intérieur de mon ancien appartement(sachant qu'il a gardé la caution).Est ce légale?

Merci de votre réponse.

Par **HOODIA**, le **19/08/2014 à 18:49**

Faire la comparaison entre votre EDL d'entrée et celui de sortie en tenant compte de " l'usure" du temps ...

Pour le reste avec aussi peu d'information ,il est impossible de répondre à votre question sur le remboursement de la "GARANTIE".

Par **alex3867**, le **20/08/2014 à 15:45**

en fait j 'ai perdu la caution (cela je l accepte),mais le propriétaire à fait repeindre une chambre d 'enfant et me demande de lui payé c'est frais.(peinture défraîchie et trace de graffiti sont noté sur l'EDL , mais pas la demande de remise en peinture)

Par **HOODIA**, le **21/08/2014 à 06:58**

Soyons réaliste !

A partir du moment où l'EDL de sortie constate des dégâts (car il semblerait que ceci soit le cas puisque vous acceptez de perdre la "GARANTIE ") ,et que le montant des frais dépasse le montant de la "GARANTIE" il est normal de demander la différence .

Vous deviez rendre l'appartement dans un état qui ne nécessite pas de travaux ,et de ce fait le bailleur décide de faire ou pas la "remise en peinture" sans votre autorisation !